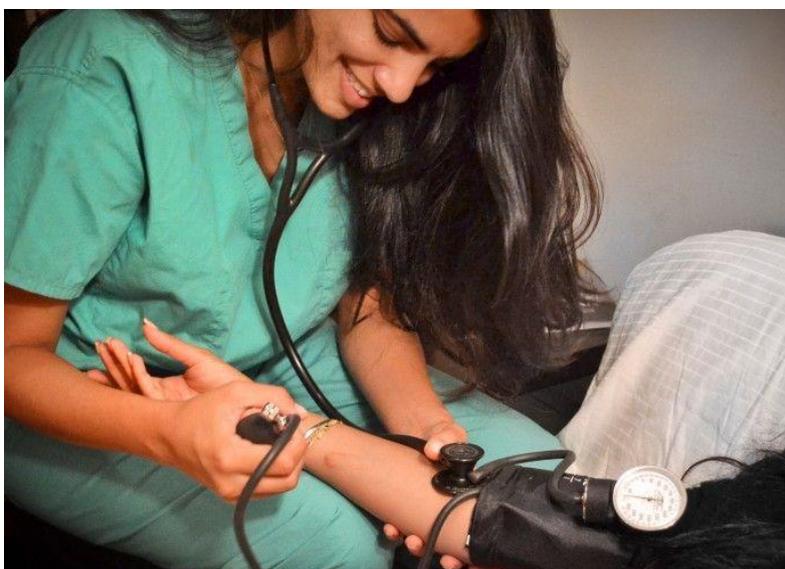


Avez-vous pensé à l'option « assistance rapatriement » pour votre couverture santé à l'étranger ?



Saviez-vous qu'en moyenne, un rapatriement par avion médicalisé coûte 40 000 euros ?

Vous pouvez être confronté à une situation d'urgence médicale nécessitant un retour rapide en France.

L'option « assistance rapatriement » vous apporte, ainsi qu'à vos proches, un soutien logistique et moral tout en vous évitant de devoir assumer les frais liés à un rapatriement médical.

L'assistance rapatriement couvre :

- ⇒ Le rapatriement dans le pays d'origine
- ⇒ Le transport d'urgence vers un hôpital adapté

⇒ Un billet aller-retour pour un proche et les frais de l'accompagnant

⇒ Une assistance linguistique

⇒ Une assistance psychologique

Exemple :

Vous faites une lourde chute lors d'une randonnée en plein cœur de l'Amérique Centrale, à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale. Vous avez besoin de soins d'urgence et souhaitez faire votre rééducation en France.

Votre assureur vous oriente vers l'hôpital le plus proche de l'accident. Un correspondant de l' « assistance rapatriement » prendra contact avec l'hôpital pour obtenir le rapport médical.

L'assistance rapatriement prend ensuite en charge le transport par avion vers la capitale.

Enfin, lorsque votre état s'améliore, l'assistance rapatriement assure votre transport en France dans un avion comprenant une unité de soins intensifs.

Pour en savoir plus, prenez contact avec nos conseillers :

- ☎ (33) 1 42 85 80 00
- ✉ info@maubourg-patrimoine.fr